



## Problèmes agence akeyris sur prélèvement et dépôt de garantie

Par **dadoubnr**, le **15/05/2009** à **09:15**

Bonjour,

Nous avons été locataire d'une villa sur miramas(13) du 23/01/2006 au 26/03/09. Nous étions prélevé automatiquement sur notre compte des loyers.

En novembre dernier, ils nous ont prélevé par ERREUR la somme de 82.19€ sur une intervention de début septembre qui était prise en charge par l'agence.

Ils ont mis près de 3 mois à nous rembourser et à chaque fois qu'on les appelait, un opérateur nous confirmait que le montant serait viré sur notre compte le mois suivant et un autre opérateur cherchait à nous facturer ce montant : Exemple de leurs propos: "En 2006, vous avez eu une intervention sur un store... Non, excusez-moi, vous avez eu une intervention sur un radiateur... Non, excusez-moi, plutôt une intervention sur votre porte d'entrée, non?..." Nous avons été remboursé après des heures au téléphone en février 2009.

En février 2009, nous avons donc décidé par courrier Rec avec AR de payer le dernier loyer par chèque. Tout s'est bien passé. L'état des lieux de sortie a eu lieu le 26/03/09 avec un expert de leur agence et surprise que le logement était nickel. Il nous était garanti de récupérer nos 1330€ de dépôt de garantie.

Le délai légal étant de 2 mois, l'expert nous a demandé d'être patient (sans pb).

Huit jours plus tard, un virement sur notre compte de 712€. (Pourquoi un virement si nous avons coupé les comptes avec eux?)

Nous avons patienté quelques semaines avant de les appeler début Mai et surprise quand ils nous ont dit que c'était le solde de tout compte. Il a fallu qu'on les appelle début du mois de Mai pour qu'ils se décident à nous envoyer le courrier du solde de tout compte que l'on a reçu le 09/05 mais daté du 02/04/09. Ils nous ont fait un rappel depuis le 23/01/2006 sur les taxes d'ordures ménagères de 523€ comme par hasard dès qu'on quitte leur logement et ce, sans aucun justificatif. De plus, un rappel supplémentaire de 90€ sur les provisions sur charges et bien entendu sans justificatif. A savoir que sur 3 ans, ils nous ont remboursé presque toutes

les années ce qui représente environ 175€ et les 3 premiers mois de 2009 nous coûtent 90€ de plus.

Nous vous remercions d'avance car il est difficile pour nous de prendre des mesures vis à vis de cette agence immobilière qui cause du tord à beaucoup de locataires.

Cordialement.

- Mr brunier david -

Par **jeetendra**, le **15/05/2009** à **10:58**

bonjour, en effets les retenus sur dépôt de garantie doivent obligatoirement etre justifiées par le bailleur, contactez sans tarder l'ADIL des Bouches-du-Rhones, courage à vous, cordialement

ADIL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

[fluo]Marseille[/fluo]  
7, cours Jean Ballard  
13001 Marseille  
Tél : 04 96 11 12 00

[fluo]Aix-en-Provence[/fluo]  
8, rue de la Molle  
13100 Aix-en-Provence  
Tél : 04 96 11 12 00